

Associations environnementales le combat contre vents et marées

En l'espace d'une trentaine d'années, elles se sont érigées en acteurs incontournables dans le paysage environnemental insulaire. En farouches adversaires de la spéculation et des dérives immobilières, qu'elles dénoncent à l'envi à grand renfort d'attaques judiciaires.

Leur maxime est simple : refuser une logique selon laquelle tout serait permis. Épouvantails des élus, trouble-fêtes des promoteurs de grands projets immobiliers ou héros de la préservation de l'environnement, les associations écologistes sont devenues, en quelques décennies, les fers de lance de la défense du littoral et des sites protégés. Tout au long de l'année, leurs militants - bénévoles - défilent dans les couloirs du tribunal administratif de Bastia, épluchent les textes de loi, passent au crible les documents d'urbanisme, épluchent les listes des permis de construire... Un travail de veille permanent, pour certains, pour guetter le moindre écart.

Depuis 1986, U Levante, association agréée, fondée au départ pour s'opposer à un projet dans la vallée de la Restonica, a marqué de son empreinte la plupart des affaires plus ou moins sensibles, à l'écho médiatique décuplé, en vue du maintien des espaces remarquables de l'île. Du projet de villa de Jacques Seguela à Bunifaziu, à

celle de Christian Clavier à Purtivechju, à l'annulation de plus d'une vingtaine de documents d'urbanisme dont le PLU des 30 communes du Cap Corse, l'association et ses quelque 700 adhérents sont de toutes les batailles. Au point qu'il est de plus en plus difficile de ne pas en tenir compte. "Tout le monde craint cette association, confie le maire d'une commune littorale du Cap Corse. Leur tableau de chasse est considérable. Il vaut mieux ne pas les avoir sur le dos..."

"Nous ne sommes ni juges, ni policiers"

Mieux : pour être sûrs d'être dans les clous, certaines collectivités sollicitent directement les associations afin d'analyser et d'apprécier leurs documents d'urbanisme. "Nous n'avons pas les capacités techniques et humaines d'une administration, explique la direction collégiale d'U Levante. Il nous est impossible de tout surveiller. Nous essayons simplement d'alerter les maires, de les convaincre de rester dans la légalité et en conformité avec le Padduc. Nous ne sommes ni policiers, ni juges. On sait que certains élus sont soumis à des pressions, de leurs électeurs ou autre... Mais on essaie simplement de faire appliquer la loi sans appréciation morale et sans regarder la couleur



Manifestation du collectif loi littoral à Balistra, à Bonifacio, en 2008.

/ARCHIVES P.C.

politique. On s'en tient aux faits. Pour cela, les tribunaux sont la seule manière valable et efficace d'agir." Mais, en s'opposant à certains projets immobiliers, les associations environnementales se substituent surtout aux pouvoirs publics dont la rigueur est souvent mise en cause. "L'État est aux abonnés absents, tranche d'emblée Vincente Cucchi, présidente de l'association ABCDE, qui œuvre pour la préservation du littoral à l'échelle de Bunifaziu. Des manquements apparaissent régulièrement concernant le contrôle de légalité. Si ce n'était pas le cas, nous n'aurions pas à engager autant de procédures devant la justice..." Des procédures qui sont loin d'être du goût de tout le monde, à commencer par ceux qu'elles visent et qui dénoncent sans ambages l'attitude "just-qu'au-boutiste" et "pointilleuse" des associations environnementales. Mais, face à la spéculation immobilière, leurs membres ont choisi l'intransigeance, le respect des espaces remarquables et de la loi. Quitte à faire office de remparts

face à de colossaux intérêts économiques et des appétits financiers. "Il arrive que l'on ait quelques soucis...", euphémise la direction d'U Levante.

Des militants ciblés d'attentats ou de menaces

Une manière feutrée de rappeler les récentes tentatives d'intimidation à l'encontre de plusieurs de ses militants. En novembre dernier, l'une des figures de proue de l'association a vu sa maison visée par un attentat à Sotta. Selon U Levante, cet événement est le fait d'une "dérive mafieuse", en lien avec l'attribution de permis de construire. Idem le 17 décembre dernier : la voiture d'un militant de l'association est incendiée dans le centre-ville de Corte. Des événements qui avaient suscité une vive émotion au sein de l'opinion tout comme la plupart des affaires soulevées par ces associations. À titre d'exemple, la pétition mise en ligne le 11 juillet par U Levante, ABCDE, Le Garde et U Polpu à la suite de l'affaire de Rundina-

ra pour la démolition systématique des constructions illégales en espaces protégés a recueilli plus de 33 000 signatures en quelques jours à peine.

Un témoignage d'adhésion, dans une île où le rapport à la terre a toujours quelque chose de viscéral. Pour autant, si le soutien populaire à la démarche semble incontestable lorsque la préservation des espaces protégés est en cause, les associations regrettent parfois le manque de positionnement d'une classe politique visiblement peu encline à se mouiller sur des sujets sensibles. "On souhaiterait que la majorité territoriale soit plus ferme sur ces sujets, explique Vincente Cucchi. Du moins, qu'elle s'implique davantage et prenne conscience des enjeux de ces constructions illégales qui causent des dommages irréversibles."

Histoire de rappeler que face à ces dossiers auparavant réglés de manière aussi illégale que brutale, vouloir doit forcément rimer avec pouvoir.

JULIAN MATTEI



L'association U Levante œuvre pour le maintien des espaces remarquables de l'île.

/PHOTO P.-A.F.

Ces constructions illégales qui ont fait polémique

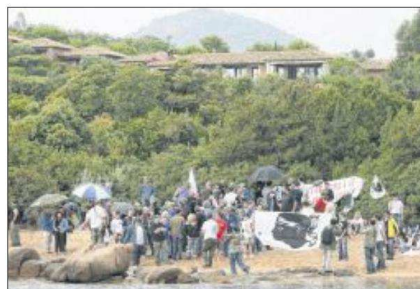
L'affaire dite de la Rundinara a, bien sûr, tous les ingrédients pour défrayer la chronique : deux luxueuses villas construites sur un site remarquable, un propriétaire proche du pouvoir parisien et à la situation économique confortable, deux décisions de justice qui ont mis le feu aux poudres.

Elle n'est pas seule, cependant, à avoir fait couler de l'encre sur un territoire où les problèmes de constructions illégales, à défaut d'être toujours explosifs, sont à tout le moins très sensibles.

■ La villa de Christian Clavier

Il n'est pas question d'infraction au code de l'urbanisme dans cette emblématique affaire, qui a coté son poste au patron des forces de sécurité en Corse.

Il n'en demeure pas moins que l'histoire de l'occupation de la villa de l'acteur se pose là. Nous sommes le 30 août 2008, à Porto-Vecchio, très précisément dans le jardin de la résidence secondaire de Christian Clavier, une demeure d'exception installée dans le non



En 2008, les nationalistes avaient investi pacifiquement la plage située devant la maison de l'acteur Christian Clavier, afin de protester contre la spéculation immobilière.

/ARCHIVES M.L.

moins cossu lotissement de la Punta d'Oru.

Une cinquantaine de militants indépendantistes de feu Corsica Nazione Indipendente et du Rinnovu entendant protester contre la spéculation immobilière et la spoliation des terres s'inventent chez l'acteur, absent, le temps d'une occupation pacifique. L'intrusion vaudra à dix d'entre eux des peines d'amende de 500 euros.

Christian Clavier, lui, a vendu sa maison.

■ L'autre affaire de la Rundinara

Avant l'affaire Ferracci, il y a le dossier du village vacances de la Rundinara. 54 logements construits dans la même zone remarquable de la Rundinara, à Bonifacio, sur la base d'un permis tacite. La surface est cette fois bien plus importante puisque l'on parle de quelque 4 000 m² pour ce complexe touristique. En 2008, la "SA Rondinara loi-

sirs", "Milanini BTP", "Soffocor" et les porteurs de projet Alain Lefèvre, Serge Stromboni et Ange Luciani déposent le permis de construire auprès de la mairie de Bonifacio. N'étant pas instruit dans les temps, il est considéré comme accordé tacitement. En 2010, les travaux commencent. La même année, le PLU de Bonifacio était annulé et le site de Rondinara délimité en espace remarquable.

Les associations de défense de l'environnement U Levante et ABCDE déposent une première plainte, classée sans suite par le parquet d'Ajaccio.

Pas découragés pour autant, les associations entraînent les constructeurs au tribunal correctionnel d'Ajaccio en citation directe. La juridiction relaxe les prévenus et condamne les associations. Ces dernières font appel sur la procédure civile, perdent une nouvelle fois à Bastia et se tournent vers la Cour de Cassation. En début d'année, la plus haute juridiction de France a rendu sa décision : l'affaire sera rejugée en octobre à Montpellier.

En jeu, la démolition des constructions, réclamée par

les associations de défense de l'environnement.

■ Le domaine de Murtoli

Les passes d'armes entre le gérant du luxueux domaine de Murtoli et la justice ont, elles aussi, largement alimenté la chronique judiciaire. Le dernier épisode en date concerne des infractions au code de l'environnement. En octobre 2015, Paul Canarelli est renvoyé devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio pour des atteintes à un animal et aux végétaux d'une réserve naturelle à la suite de travaux sur le domaine de Murtoli et jusqu'à sa limite, la dune d'Erbajo, sur la commune de Sartène. La société et son gérant sont relaxés des fins de la poursuite dans la mesure où le tribunal avait noté des irrégularités de procédure au moment des constatations. L'affaire part en appel à Bastia et le jugement est infirmé. Paul Canarelli est reconnu coupable mais exempté de peine. "La remise en état des lieux, avec évacuation des déchets et restitution du caractère humide des prairies apparaît comme

la sanction la plus adaptée", estime la cour d'appel.

■ La saga Martinolle

Vingt ans de procédures judiciaires pour l'affaire - devenue emblématique - d'une villa construite à la Cala Paraganu, sur la côte occidentale bonifacienne, classée en espace remarquable.

Si la guerre qui oppose le propriétaire aux associations de défense de l'environnement n'est toujours pas terminée, ces dernières ont remporté une bataille importante en 2015. Cette année-là, le tribunal correctionnel d'Ajaccio condamne Guy Martinolle à détruire la villa de la discorde. Une décision dont le principal intéressé a fait appel immédiatement. Avant d'en arriver là, les parties ont bataillé durant deux décennies autour du permis de construire (délivré en 1993 par le maire de l'époque à un certain Jean-Paul Sereni et transféré en 1994 à Guy Martinolle), de recours en recours, en passant par un incendie criminel et une reconstruction.

KAEL SERRERI